

## Les Lieux d'hébergement :

- 3 logements type T1 de 33 m<sup>2</sup>

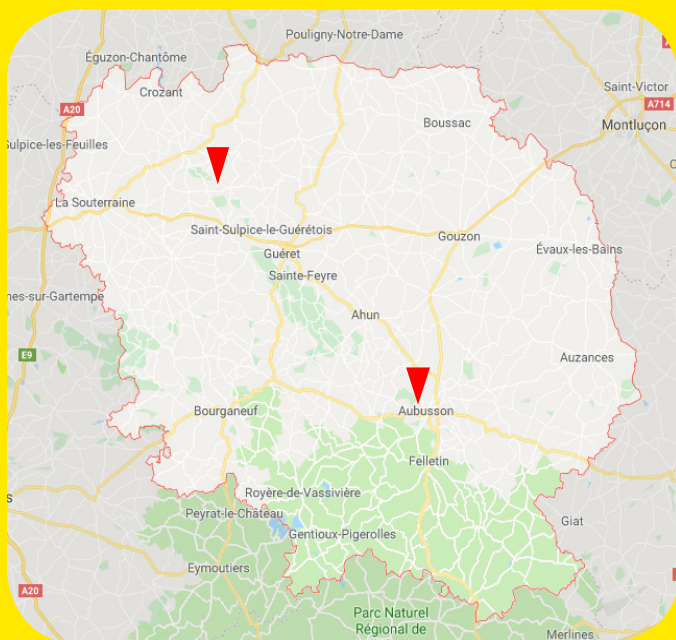
14 rue des Charrières

23320 Bussière-Dunoise

- 2 logements type T1 de 36 et 29 m<sup>2</sup>

7 rue Vaveix

23200 Aubusson



Rue Vaveix  
23 200 Aubusson



Résidence Pierre Guilbaud  
23 320 Bussière-Dunoise

IPNS - CHLV - Service Communication V01-2019



Les Appartements de Coordination Thérapeutique (ACT) sont des structures de la filière addictologie du Centre Hospitalier La Valette.

Le Centre Hospitalier La Valette assure l'organisation et la gestion du service public de psychiatrie de la Creuse.



## NOUS CONTACTER

Appartements de Coordination  
Thérapeutique (ACT)  
17 avenue Pierre Mendès France  
23 000 Guéret

Tel. : 05 55 51 01 68  
Fax : 05 55 41 07 99

Mail : [act@ch-st-vaury.fr](mailto:act@ch-st-vaury.fr)  
Site internet : [www.ch-st-vaury.fr](http://www.ch-st-vaury.fr)

## CENTRE HOSPITALIER LA VALETTE



## APPARTEMENTS DE COORDINATION THÉRAPEUTIQUE



Filière Addictologie

# LES APPARTEMENTS DE COORDINATION THÉRAPEUTIQUE

## Présentation :

Les appartements de coordination thérapeutique sont des structures qui hébergent à titre temporaire des personnes en situation de fragilité psychologique et sociale et nécessitant des soins et un suivi médical.

Fonctionnant sans interruption, de manière à optimiser une prise en charge médicale, psychologique et sociale, ils s'appuient sur une double coordination médico-sociale devant permettre l'observance aux traitements, l'accès aux soins, l'ouverture des droits sociaux, et l'aide à l'insertion sociale.

## Public concerné :

Les ACT s'adressent aux personnes majeures :

- Stabilisées sur le plan psychique ;
- Ayant soufferts de conduites addictives (sevrées ou sous substitution) ;
- S'inscrivant dans un processus de réinsertion et capables de respecter un projet ;
- Nécessitant un logement temporaire ;
- Dont le degré d'autonomie est compatible avec la gestion seule d'un logement.

## Objectifs du dispositif :

- CONSOLIDER l'état de santé de la personne ;
- MAINTENIR OU RENFORCER l'autonomie ;
- Dans les actes de la vie quotidienne ;
- ACCOMPAGNER la personne dans son projet de resocialisation ;
- FAVORISER ET REDYNAMISER les liens familiaux et sociaux.

## L'équipe pluridisciplinaire :

L'équipe des ACT est composée d'une équipe pluridisciplinaire :

- Médecin Psychiatre Addictologue,
- Infirmiers,
- Éducateur spécialisé,
- Assistant socio-éducatif,
- Psychologue,
- Assistante Médico Administrative.

## L'admission :

L'admission est prononcée à la suite d'un entretien de pré admission réalisé par le psychiatre, et l'examen du dossier par l'équipe pluridisciplinaire.

**Tél. : 05.55.51.01.68**

## PARTICIPATION FINANCIÈRE

Une participation financière est fixée à 1,80 € / jour. Le montant des charges mensuelles s'élève à 50 €.

La souscription d'une assurance responsabilité civile est indispensable pour toute intégration dans un logement.

